

*Ville de Champtocé sur Loire*  
 3 Place de l'église  
 49 123 Champtocé sur Loire  
 Tél : 02 41 39 91 80  
 Fax : 02 41 39 95 89



# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS DICRIM



## Le mot de Madame le Maire

L'anticipation est un principe de gestion auquel notre équipe municipale s'essaie quotidiennement, que ce soit dans le domaine budgétaire, dans le choix de ses investissements ou dans leur programmation dans le temps. Nous y sommes très attachés.

S'il est un autre domaine où elle se révèle primordiale, c'est bien celui de la sécurité des personnes et des biens. Bien connaître les risques auxquels nous sommes exposés peut nous permettre de mieux y faire face le moment venu, si besoin est.

Notre commune est bordée par la Loire. Elle est traversée par plusieurs axes fréquentés (voie ferrée, autoroute, routes départementales). Elle a la chance de compter plusieurs sites industriels.

Tous ces avantages peuvent comporter une certaine dose de risques que nous devons appréhender.

Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) permet d'identifier les risques présents sur notre commune. Il fournit des éléments importants à connaître pour tous nos concitoyens (quelle attitude adopter, où se renseigner etc....).

Ce document est à la disposition de tous. Je vous encourage à le lire, à le conserver, afin de pouvoir vous y référer si, par malheur, besoin était. En espérant, bien entendu, que besoin ne soit pas .....

Le Maire,

Valérie Lévêque

## Sommaire :

Le mot de Madame le Maire	Page 01
Qu'est-ce que le Plan communal de Sauvegarde	Page 02
Le risque d'inondation	Page 03
Le risque mouvement de terrain	Page 07
Le risque tempête	Page 08
Le risque sismique	Page 09
Le risque industriel	Page 10
Le risque transport matières dangereuses	Page 11
Le risque radon	Page 12
Le risque nucléaire	Page 13
Pratique	Page 14

## *Qu'est-ce que le Plan communal de Sauvegarde ?*

Le plan communal de sauvegarde ou PCS est un outil interne qui organise l'action des élus et des services administratifs dans la gestion de crise quelque-soit le risque majeur survenu, en lien avec les administrations extérieures et les citoyens.

Il contient un inventaire des enjeux, des risques, des aléas, des moyens humains et matériels à la disposition de la commune. Il reprend l'organisation des actions à entreprendre, les acteurs et les rôles qui leur sont désignés dans la phase de gestion de crise. Ce document est remis à jour tous les 3 ans au moins.





## LE RISQUE INONDATION

### Généralité

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle se traduit par un débordement des eaux en dehors du lit mineur, à l'occasion d'une crue. Celle-ci correspond à l'augmentation du débit d'un cours d'eau, suite à une pluviométrie excessive ou à la fonte des neiges. Au-delà de l'intensité et de la durée des précipitations, l'ampleur d'une inondation varie en fonction de la surface et de la pente du bassin versant, la couverture végétale, la capacité d'absorption du sol et la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

L'inondation peut se manifester de différentes manières

- **Par crues lentes**, elles génèrent des inondations de plaine, soit par un débordement direct (le cours d'eau quitte son lit mineur pour occuper le lit majeur), soit par débordement indirect, à travers les nappes phréatiques et alluviales, les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.
- **Par crues torrentielles**, lorsque les cours d'eau sont en pente forte, en zone montagneuse ou à l'aval immédiat de reliefs marqués, mais aussi lorsque les rivières doivent absorber des pluies de grande intensité.
- **Par ruissellement en secteur urbain**, quand l'eau ne peut pas s'infiltrer en raison de l'imperméabilisation des sols et de la saturation des capacités du réseau d'évacuation des eaux pluviales. Ce qui provoque l'envahissement du tissu urbain, à l'exemple de Nîmes en 1988.
- **Par rupture des levées**, lorsque la montée des eaux fragilise le pied ou le corps de l'ouvrage. Cette situation met en danger les populations situées dans la vallée.

### Mesures préventives

#### La connaissance des inondations

Depuis la publication du premier DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) en 1996, de nombreuses études ont été réalisées pour mieux appréhender les phénomènes de crue. Cette meilleure connaissance s'appuie sur des études hydrauliques ou hydro géomorphologiques. L'identification et le nivellement des repères de crues a permis de mieux identifier les zones exposées. Cela a été traduit dans les Atlas des Zones Inondables (AZI) et les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondation (PPRI).

**La prévision des inondations** repose sur une surveillance continue des précipitations, du niveau des nappes phréatiques et des cours d'eau, ainsi que sur l'état hydrique des sols.

#### Vigilance météorologique et annonce des crues

Le centre météorologique de Toulouse publie quotidiennement une carte de vigilance. Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) s'affichent en fonction du niveau de risque dans les 24 heures. Ces informations sont disponibles sur le site internet de Météo France. En 2006, la réforme de l'annonce des crues a conduit à la mise en place d'une carte de vigilance « crues » calquée sur le principe de celle de Météo France et consultable sur Internet. Cette carte et les bulletins d'information qui l'accompagnent sont destinés à renseigner tous les acteurs de la gestion de crise ainsi que le grand public sur l'état de la situation présente et son évolution prévisible. Deux Services de Prévision des Crues (SPC) sont opérationnels dans le département. Le SPC Maine- Loire aval veille sur les crues de la Loire, du bassin de la Maine (Oudon, Mayenne, Sarthe, Loir et Maine) et de la Sèvre nantaise.

#### Les différents états de la chaîne d'alerte

En fonction de la situation des cours d'eau, de leur évolution prévisible et des données transmises par les SPC, le préfet décide d'alerter les maires qui devront eux-mêmes prévenir leurs administrés et prendre les mesures nécessaires. Tout au long de la crue, les informations sont régulièrement adressées au préfet.

En joignant le répondeur, les maires sont informés de la situation et peuvent donc avertir la population et adapter les mesures de protection. C'est enfin au préfet de mettre fin à l'état d'alerte, au regard de la baisse du niveau des eaux et des prévisions pluviométriques.

### A Champtocé sur Loire

17,1 % du territoire communal situé au sud, est soumis au risque d'inondation par la Loire.

Les inondations de la Loire sont des inondations de plaine régulières et progressives, plus ou moins rapides en fonctions de la topographie et des aménagements du bassin versant, par suite de pluies importantes et durables provoquant le débordement du cours d'eau. Les inondations connues dans le territoire « Vals de Saint Georges, Chalennes et Montjean » relèvent du type « crues atlantiques ».

Les espaces situés derrière des levées sont exposés à des inondations par submersion ou par risque de ruptures brutales de la levée dont les conséquences sont aggravées particulièrement dans une bande de 300 m derrière le pied de levée.









Les dernières crues les plus importantes du fleuve sont celles de 1910 et de décembre 1982. La crue de référence qui a servi à l'élaboration du PPRI est celle de décembre 1910, reconnue comme événement historique. La hauteur atteinte à l'échelle de crue de Montjean était de 6,78 m en 1910 soit une cote de 16,38 m NGF pour un débit de 6 300 m<sup>3</sup>/s.

Le Service de Prévision des Crues (SPC) retient donc pour Champtocé sur Loire, les niveaux de la Loire qui sont surveillés à la station de Montjean sur Loire, donc dans le périmètre immédiat du territoire. Ils sont consultables en temps réel sur le site suivant :


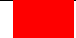
<http://www.vigicrues.gouv.fr/niveau3.php?idspc=9&idstation=683>

Evolution de la situation suivant les cotes de Loire à Montjean en montée de crue entraine un certain nombre de conséquences et donc la montée en puissance de la mobilisation du PCS.

Cette évolution est synthétisée dans le tableau ci-après

SPC	Cote à Montjean	Classement Aléa	Conséquences à Champtocé
	2,50 m	Hors classement	Terrain gens du voyage inondé Stationnement interdit
	2,80 m	Hors classement	Submersion partielle du GR 3 Circulation interdite
	2,90 m	Hors classement	Submersion RD 219 Circulation interdite
	3,10 m	Hors classement	Eau arrive aux sanitaires Parc de la Rôme. Terrain de camping inutilisable
	3,30 m	Hors classement	Submersion totale du GR3 et voie accès à la Courtille
	Moins de 3,50 m	Aléa faible	
	3,50 m	Entrée dans la classification Aléa moyen	
	4,00 m	L'eau passe sous le pont de chemin de fer la RD 219 est submergée	Surveillance sur l'évolution de la crue : Place St Jacques, Rue Petite Conscience, Impasse Prélati Haute Parque, Basse Parque, Jaméterie, Rivettes, la Courtille

Il existe d'autres phases de montée en puissance retenues au niveau national par le SPC, Orange et Rouge. Pour ces deux phases, à Champtocé, nous sommes déjà dans la gestion de crise prévue par le plan communal de sauvegarde. Pour information

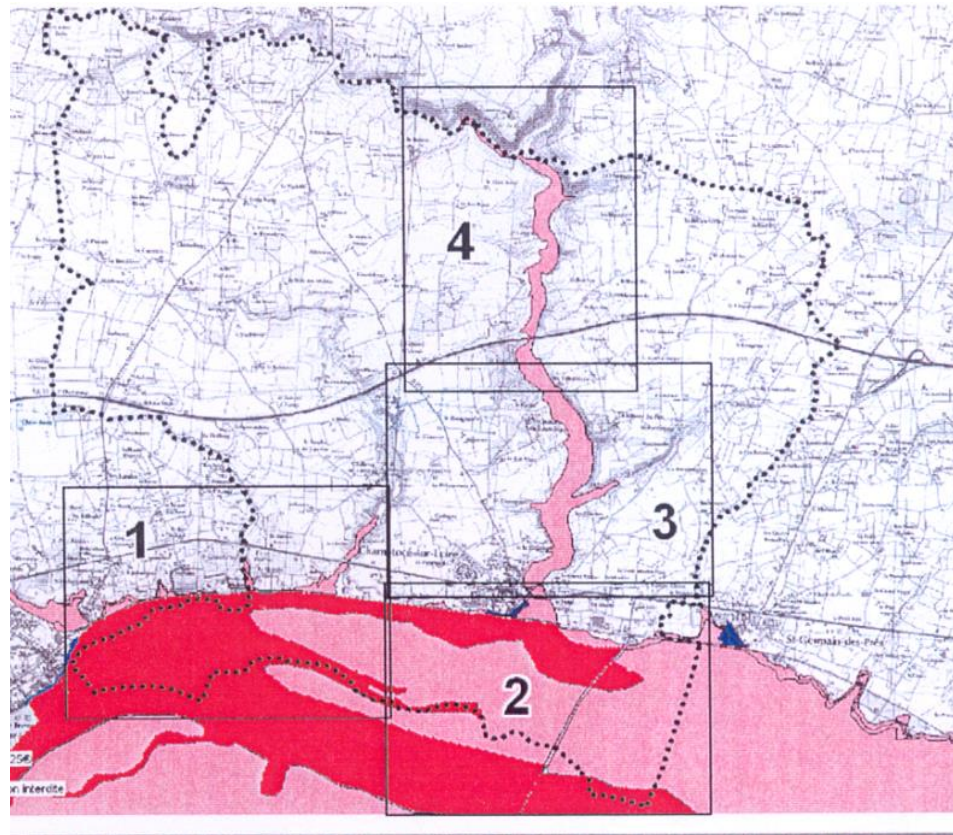
	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés, circulation fortement perturbée, évacuations.
	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique

**Spécificités** : en cas de risque **prévisible** de rupture de levée, le tronçon serait immédiatement mis au niveau rouge quel que soit le niveau de la Loire. En cas de marée importante susceptible de provoquer un phénomène ponctuel et limitée dans le temps d'inondation sur la section estuarienne de la Loire, le tronçon serait mis au niveau jaune, même en l'absence de crue de Loire.

**Avertissement** : Le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

A Champtocé sur Loire

**EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES PPRI**  
**Carte de présentation générale divisée en 4 zones**



**LEGENDE**



**Zone de vitesse marquée**



**Zone rouge (R) zone non urbanisée ou peu aménagée**

**R1** Aléa faible

**R2** Aléa moyen

**R3** Aléa fort

**R4** Aléa très fort



**Zone bleue (B) Zone urbanisée**

**B1** Aléa faible

**B2** Aléa moyen

Pour suivre la montée des eaux et avoir un repérage des crues significatives, il est imposé d'avoir des repères de crues sur le territoire. A Champtocé, il y a deux sites inventoriés par l'Etat :

- Site N° 1 : Croisement des rues de la petite conscience et crève-cœur
  - Crue(s) : 12/1910 à 1.79m du sol (PHEC \*)
  - Crue(s) : 12/1982 à 1.25m du sol (NAPLE \*)
- Site N° 2 : Rue de la Courtille
  - Crue(s) : 12/1910 à 2.47m du sol (PHEC \*)
  - Crue(s) : 02/1936 à 2.27m du sol (NAPLE \*)
  - Crue(s) : 12/1982 à 2.03m du sol (NAPLE \*)

(PHEC = Plus hautes eaux connues / NAPLE = Niveau atteint par les eaux)

*A Champtocé sur Loire*

En cas d'inondation, conformément au plan communal de sauvegarde et sur initiative de Madame le Maire, une cellule de crise municipale est installée et un point de rassemblement est désigné.  
Ces deux dispositifs sont indiqués sur la carte en fin de ce document.  
Les messages d'alertes sont les suivants et diffusés par tous moyens (porte à porte, téléphone, sonorisation, etc.)

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS (PAR TOUS MOYENS)	ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS (PAR TOUS MOYENS)
Un risque d'inondation menace votre quartier. Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire. Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité. Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.	Une inondation approche. (ou autre évènement) Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

*Consignes de sécurité***Avant la montée des eaux**

- **S'informer des risques encourus**, des mesures restrictives prévues en matière d'aménagement et des règles de sauvegarde existantes.
- **Prévoir le matériel nécessaire** à l'obturation des ouvertures : batardeaux si la construction est capable de résister aux pressions hydrostatiques, couvercles pour bouches d'aération ou de ventilation...
- **Prendre des mesures d'aménagement**, à l'exemple de l'arrimage des cuves.

**À la montée des eaux**

- **Protéger son habitation** en obturant toutes les ouvertures basses du domicile (portes, soupiraux...). S'il s'agit d'une crue importante, mieux vaut laisser pénétrer l'eau dans la construction pour éviter la pression hydrostatique.
- **Prendre des mesures d'urgence** : couper l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage, laisser le téléphone branché, placer les objets précieux, l'eau et la nourriture hors d'eau, mettre à l'abri toutes les denrées périssables et les produits toxiques.

**Pendant l'inondation**

- **Ne pas s'engager dans une zone inondée**, ni à pied ni en voiture.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école**, les enseignants s'occupent d'eux.
- **Ne pas téléphoner**, de façon à libérer les lignes pour les secours.
- **Rester dans les étages supérieurs**, si cela est possible.
- **Ne pas consommer l'eau du robinet** ou de puits sans l'avis des services compétents.
- **En cas d'évacuation**, préparer le strict minimum (papiers importants, médicaments) et se conformer aux directives des services de secours.

**Après l'inondation**

- S'il y a eu évacuation, **attendre les consignes** des autorités avant de regagner son domicile.
- **Aérer et désinfecter** les lieux.
- **Évaluer les dégâts** et les points dangereux puis en informer les autorités.
- **Ne pas rétablir l'électricité** tant que l'installation n'est pas sèche.
- **Chauffer** dès que possible.
- **Attendre l'avis des services compétents** pour consommer l'eau du robinet.



Surélever les meubles



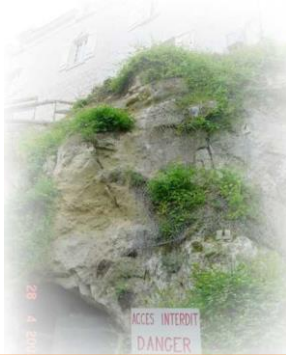
Fermer les portes et les aérations



Couper l'électricité et le gaz



Ecouter les radios locales pour les consignes à suivre



## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### Généralité

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. D'origine naturelle ou anthropique, ce phénomène est lié à la nature et à la structure géologique et se manifeste de différentes manières. En Maine-et-Loire, les phénomènes identifiés sont :

- L'effondrement de cavités souterraines,
- la chute de blocs et l'éboulement de coteaux,
- L'effondrement minier,
- Le retrait-gonflement des argiles.

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche), qui peuvent avoir des conséquences sur le bâti.

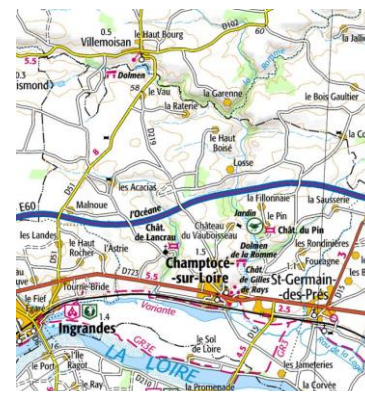
### Mesures préventives

En s'appuyant sur les études réalisées, il est possible, à travers les documents d'urbanisme, d'interdire ou de réglementer des projets d'aménagement et de construction dans les secteurs à risque. Toutes ces règles peuvent être pérennisées dans un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR) mouvements de terrain qui est annexé au PLU, valant «servitude d'utilité publique». Au-delà de l'in constructibilité des secteurs les plus fragiles, certaines prescriptions ou recommandations ont été inscrites dans le PPR : adaptation des fondations de bâtiments au contexte géologique, maîtrise des rejets d'eaux pluviales ou usées, usage du sol et entretien de la végétation.

### A Champtocé sur Loire

Il y a un risque de mouvement de terrain, au lieu-dit les Grandes Rivettes où est signalée une ancienne recherche de charbon sans localisation précise. Champtocé sur Loire n'a pas de dispositions particulières à mettre en place à ce sujet. Si un affaissement se produit, les procédures décrites dans le DDRM figurant dans les annexes du PCS, seront appliquées.

### A Champtocé sur Loire



Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

### Consignes de sécurité

Avant un affaissement ou un éboulement

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Alerter les autorités lorsqu'une cavité présente des signes inquiétants d'instabilité et éviter de pénétrer dans les lieux (obligation d'après l'article L563-6 du Code de l'Environnement).
- Clôturer les terrains effondrés ou les accès et signaler le danger



S'éloigner de la zone dangereuse



Evacuer les bâtiments



S'abriter sous un meuble et s'éloigner des fenêtres



Couper l'électricité et le gaz



## LE RISQUE TEMPETE

### Généralité

Chaque année, en moyenne, une quinzaine de tempêtes frappent les côtes françaises dont une à deux sont qualifiées de « fortes » selon les critères de Météo France. L'intérieur du pays n'est pas épargné comme en témoignent les épisodes de décembre 1999 et de juillet 2003 survenus en Maine-et-Loire.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression), dans laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes en température et en teneur d'eau. De cette confrontation, naissent des vents parfois très violents. On parle de tempête, quand les vents dépassent 89 km/heure.

La tornade, considérée comme un type particulier de tempête, se produit le plus souvent en période estivale. Elle a une durée de vie et une aire géographique plus limitée. Ce phénomène localisé a des effets dévastateurs, en raison de la violence des vents. Dans les deux cas, elles s'accompagnent souvent de pluies importantes pouvant entraîner des inondations, des glissements de terrain ou des coulées boueuses.

### Mesures préventives

Lorsque des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, Météo France établit deux fois par jour une carte de vigilance pour les prochaines 24 heures et la communique au Préfet qui transmet l'alerte au Maire, chargé de mettre en œuvre les moyens adéquats.

En cas de crise, les pouvoirs publics peuvent déclencher le plan ORSEC.

### A Champtocé sur Loire

Située à moins de 200 km des côtes, Champtocé est exposé à ces phénomènes. L'espace forestier diffus n'indique aucune prescription.

### Consignes de sécurité

#### Avant

- Se renseigner sur les prévisions météo.
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.
- Prendre toutes les précautions pour les engins et matériel de chantier.
- Prévoir les moyens d'éclairage de secours.

#### Pendant

- Limiter ses déplacements et si possible rester chez soi.
- Ne jamais se promener en forêt.
- Se mettre à l'écoute des stations de radio-locales.
- Ne pas intervenir sur les toitures et ne toucher en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.

#### Après

- S'informer sur le niveau de l'alerte et sur l'état des routes.
- Réparer ce qui peut l'être sommairement.
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Évaluer les dangers potentiels.
- Estimer les dommages.
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre.
- Écouter la radio.



Restez chez soi  
ou regagnez un  
abri en dur



Fermez les portes  
et les aérations



Ne pas monter  
sur un toit



Evitez de prendre  
la route



Écoutez les  
radios locales  
pour les consignes



Ne pas rester  
sous les  
lignes électriques





## LE RISQUE SISMIQUE

### Généralité

Le séisme ou tremblement de terre est principalement caractérisé par :

- **son foyer** : c'est la région de faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques
- **son épicerne** : c'est le point de la surface terrestre situé à la verticale du foyer et où l'intensité est la plus forte ;
- **sa magnitude** : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée par l'échelle ouverte de Richter.
- **son intensité** : ce n'est pas une mesure objective mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit à la surface.
- **la fréquence et la durée des vibrations** : elles ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

À la surface, un séisme peut se traduire par la dégradation et la ruine des bâtiments, et par des décalages de la surface au sol. Il est susceptible de provoquer des glissements de terrain, des chutes de blocs ou une liquéfaction des sols imbibés d'eau. Ses conséquences sur la vie humaine, économique et sur l'environnement peuvent être très graves.

### Mesures préventives

En France, il existe une réglementation parasismique qui s'applique à certains bâtiments, selon la zone de risque. Une nouvelle réglementation parasismique est entrée en vigueur le 1 mai 2011 en application du décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010. La réglementation française rend obligatoire, depuis une trentaine d'années, le respect de normes parasismiques pour la construction neuve ou les réhabilitations importantes des bâtiments, équipements et installations et est conforme à l'Eurocode 8 (EC8-1) sur les règles parasismiques.

### A Champtocé sur Loire

Identifié en risque de sismicité faible (2 sur une échelle de 5), Champtocé sur Loire n'a pas de dispositif particulier à mettre en œuvre. Si un épisode de nature à modifier ce classement apparaît, le PCS interviendra en cas de crise.

### Consignes de sécurité

#### Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité.
- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

#### Pendant la première secousse

- À l'intérieur : ne pas sortir, se mettre à l'abri d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles lourds, s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques...).
- En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques, ne pas descendre du véhicule.

#### Après la première secousse

- Evacuer le plus vite possible les bâtiments (attention : il peut y avoir d'autres secousses).
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer, ouvrir les fenêtres en cas de fuite de gaz et prévenir les autorités.
- Emporter ses papiers personnels et ses médicaments indispensables.
- S'éloigner de toutes les constructions.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (ils sont pris en charge).
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre.
- Écouter la radio.



S'éloigner de la zone dangereuse



Evacuer les bâtiments



S'abriter sous un meuble et s'éloigner des fenêtres



Couper l'électricité et le gaz



Ne revenez pas sur vos pas



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



## LE RISQUE INDUSTRIEL

### Généralité

Ce risque majeur concerne deux grandes branches industrielles, avec des établissements produisant, utilisant ou stockant des matières dangereuses

Le risque industriel se manifeste de trois manières :

- Effets thermiques : ils sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion.
- Effets mécaniques : ils sont dus à une surpression, résultant d'une onde de choc, déflagration ou détonation qui est provoquée par une explosion.
- Effets toxiques : ils sont provoqués par l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène...), suite à une fuite dans une installation.

### Mesures préventives

Une réglementation stricte encadre l'activité de ces entreprises. Les installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) doivent faire l'objet d'une étude de dangers pour déterminer les accidents susceptibles de se produire, d'en évaluer les conséquences, de proposer des dispositions permettant de prévenir ou de maîtriser ces accidents.

### A Champtocé sur Loire

Les entreprises, répertoriées en seuil bas, sont susceptibles de présenter un danger pour la population et l'environnement. Aucune n'est classée SEVESO. Elles sont l'objet d'une étude de danger afin de déterminer les accidents les plus dangereux qui pourraient survenir et les mesures à mettre en place pour y faire face.

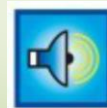
### Consignes de sécurité

Avant l'accident

- S'informer de la présence ou non d'un risque industriel.
- Évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'établissement, nature de l'activité).
- Penser à préparer une « trousse d'urgence » avec les papiers essentiels (pièces d'identité, livret de famille...)
- Bien connaître le signal d'alerte par les sirènes.

Pendant l'accident

- Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte : 18 (pompiers), 15 (SAMU) et 17 (police). Préciser si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion...).
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie).
- Si un nuage toxique s'approche de chez vous, fuir les lieux selon un axe perpendiculaire au vent et trouver un local où se confiner.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



Signal national d'alerte



Rester chez soi ou regagner



Ecouter les radios locales pour les consignes à suivre



Calfeutrer portes, fenêtres et ventilations



Ne pas fumer



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner



## LE RISQUE TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES

### Généralité

De nombreux produits toxiques transitent quotidiennement par la route, le rail et les canalisations. S'il est difficile d'évaluer et de localiser le risque, les services l'État ont cependant élaboré une carte des aléas, en tenant compte du trafic et de la présence d'entreprises utilisant des matières dangereuses. Ces dernières années, la réglementation s'est encore renforcée, notamment sur le plan de la prévention et de l'information.

Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses) fait suite à un accident survenant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Nombreux à être transportés, les produits peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. Ils sont susceptibles d'entraîner de graves conséquences pour les personnes, les biens et l'environnement.

### Mesures préventives

La réglementation Plusieurs législations couvrent le transport de matières dangereuses. Elles comportent des dispositions sur les matériels, la formation du personnel, la signalisation, la documentation à bord et les règles de circulation. Des études de dangers et des prescriptions sur les matériels sont imposées à tout exploitant. Des prescriptions techniques sont prévues pour la construction des véhicules, avec de nombreux contrôles stricts.

Signalisation et formation Les matières dangereuses transportées sont consignées dans des documents de bord et sont signalées à l'extérieur par des panneaux spécifiques qui indiquent leur nature. Les conducteurs affectés aux transports dangereux sont soumis à des formations spécifiques.

### A Champtocé sur Loire

Sur la commune, il y a 7 750 véhicules jours qui empruntent la RD723, 23 600 véhicules jours qui empruntent l'A11 et la présence de la liaison ferroviaire Nantes-Paris où transitent des convois.

### Consignes de sécurité

#### Avant l'accident

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses. Les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier les risques générés par les marchandises.

#### Pendant l'accident

- Se protéger : baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, éloigner les personnes du lieu du sinistre. Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou à la gendarmerie (17 ou 112) ou encore à l'exploitant, dont le numéro d'appel figure sur les balises. Dans tous les cas, préciser si possible : le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre et si possible le numéro du produit et son code danger.

#### En cas de fuite de produit

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (si c'est le cas se laver et changer ses vêtements).
- Quitter immédiatement la zone d'accident en s'éloignant perpendiculairement à la direction du vent pour éviter le nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.
- Se conformer aux consignes de sécurité données par les services de secours.
- N'aérer le local qu'après la fin de l'alerte diffusée par les autorités ou la radio.



Signal national  
d'alerte



Restez chez soi  
ou regagnez



Ecoutez les radios  
locales pour les  
consignes à suivre



Calfeutrez portes,  
fenêtres et  
ventilations



Ne pas fumer



Ne pas aller  
chercher les  
enfants à l'école



Ne pas  
téléphoner



## LE RISQUE RADON

### Généralité

Le radon est un gaz naturel radioactif incolore et inodore. Il provient de la transformation des éléments naturellement radioactifs présents dans toutes les roches du sol et plus fortement dans les roches granitiques.

La région Pays de la Loire est concernée par les remontées de radon en raison du contexte géologique local. A l'air libre, le radon est dilué. Mais dans l'espace plus confiné d'un bâtiment, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. Il peut s'infiltrer à travers une dalle poreuse, une fissure, le passage mal colmaté d'une canalisation, et se trouver piégé à l'intérieur d'un bâtiment insuffisamment ventilé.

### Mesures préventives

Selon la pression atmosphérique, le radon s'échappe plus ou moins du sol. En hiver, les intempéries accompagnées par des basses pressions atmosphériques sont plus nombreuses et de ce fait le radon est relâché plus rapidement dans l'air. C'est donc à ce moment de l'année que les rejets de radon sont les plus importants. Par ailleurs, c'est aussi à cette saison que les logements sont les plus confinés pour limiter l'infiltration du froid et que les habitants restent le plus à l'intérieur de leur domicile.

Dans tous les cas, il est conseillé d'aérer 10 minutes par jour, été comme hiver, pour renouveler l'air intérieur.

Il conviendra de s'assurer de la qualité des sols auprès d'experts avant toutes nouvelles constructions, et d'apporter les mesures correctives ou préventives appropriées de réduction d'exposition.

### A Champtocé sur Loire

Le territoire de la commune est situé en zone d'aléa fort de catégorie 3, sur l'arrêté ministériel du 27 juin 2018, portant délimitation des zones à potentiel radon.  
Pour en savoir plus : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/le-radon-a4645.html>

### Consignes de sécurité

#### Avant : Dépistage

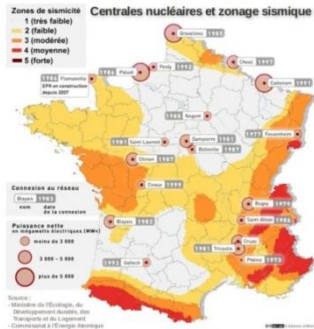
- Le dépistage consiste en la pose d'un dosimètre dans une ou plusieurs pièces de vie pendant au moins 2 mois et en hiver durant la période de chauffage. Ce dépistage peut être réalisé par un organisme agréé qui vient réaliser un diagnostic mais il est également possible de procéder soi-même à la mesure en achetant des dosimètres radon auprès de l'une des sociétés qui les produisent et disposent de laboratoires permettant d'analyser les résultats récoltés.
- Pour l'achat d'un dosimètre : <https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/6-Comment-reduire-son-exposition-au-radon.aspx>

#### Pendant : réduire son exposition au radon

- Quand la mesure conduit à mettre en évidence une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m<sup>3</sup>), il est alors nécessaire de rechercher une solution pour la réduire et pour cela d'identifier les facteurs susceptibles de favoriser la présence du radon.
- Trois pistes sont en particulier à explorer pour cela :
  - L'amélioration de l'étanchéité entre le sol et le bâtiment pour limiter l'entrée du radon,
  - L'amélioration de la ventilation du bâtiment afin d'assurer un balayage efficace de l'air pour ainsi diluer la présence du radon,
  - L'amélioration du système de chauffage si celui-ci favorise le transfert du radon vers la partie occupée du bâtiment.

#### Après : refaire de nouvelles mesures pour contrôler

- Quelle que soit la situation, l'efficacité d'une technique de réduction doit être vérifiée après sa mise en œuvre en effectuant de nouvelles mesures de concentration en radon.



# LE RISQUE NUCLEAIRE

## Généralité

Entourée de 58 réacteurs répartis sur 19 sites sur l'ensemble du territoire, la population Française est largement concernée par le scénario d'une catastrophe nucléaire.

En cas d'accident majeur, le Préfet active le dispositif en application des consignes nationales, dans le cadre d'une coordination assurée par l'échelon zonal, ou national par la cellule interministérielle de crise (CIC).

## Mesures préventives

Le plan ORSEC IODE DEPARTEMENTAL impose une mise en place de distribution de comprimés d'Iode 65 mg. Pour Champtocé, l'approvisionnement se fait à :

EHPAD 13 avenue Jean Robin, 49290 Chalennes sur Loire,  
Tél 02 41 74 27 40

La distribution se fait à la Mairie selon la procédure définie dans le courrier du préfet du 16 septembre 2013. (Disponible en Mairie)

## A Champtocé sur Loire

Champtocé sur Loire n'est pas située dans un rayon de 10 kms autour du CNPE (centre nucléaire de production d'électricité) de Chinon (Indre-et-Loire).

## Consignes de sécurité

### Avant l'accident

- Penser à préparer une « trousse d'urgence » avec les papiers essentiels (pièces d'identité, livret de famille...)
- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de sécurité : le signal d'alerte par sirène comporte 3 sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute. Le signal d'alerte par la cloche de l'église est une sonnerie continue et mono-tonique
- Si vous l'entendez, confinez-vous et écoutez la radio

### Pendant l'accident

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche (confinement) ; en l'absence de bâtiment, se mettre dans un fossé ou derrière un obstacle et protéger toutes les surfaces de la peau exposées par un linge.
- Se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ecouter la radio (voir tableau en fin de document)
- Ne pas fumer
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)
- Ne pas téléphoner
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

### Après l'accident

- Si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée : se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps et changer de vêtements
- Suivre absolument les consignes (irradiation, contamination, iode stable, produits frais...)



Rester chez soi  
ou regagner



Fermer les portes  
et les aérations



Ecoutez  
la Radio



Ne pas fumer



Ne pas  
téléphoner



Ne conduisez  
pas



Ne pas  
aller chercher  
les enfants à l'école

## Consignes valables pour toutes les situations

### Vous évacuez

- Ne retardez pas votre évacuation et faites la si possible de jour.
- N'utilisez pas votre téléphone, conservez la priorité aux secours.
- Respecter les consignes de sécurité et d'évacuation.
- Prenez votre Kit d'évacuation.
- Fermer l'eau, le gaz, l'électricité et la vanne d'eaux usées.
- Evitez d'utiliser les ascenseurs, les coupures d'électricité sont plus fréquentes en cas de crise.
- Vérifier que tous vos proches sont bien évacués.
- Fermez vos volets, vos portes. Prévoyez un accès facile pour le retour (gonflement du bois)
- N'utiliser que les parcours sécurisés.
- Ne circulez pas à pied ou en voiture sur une route recouverte d'eau, elle recèle des pièges.
- Signalez votre situation en mairie dès que possible.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.

### Kit d'évacuation

### L'indispensable

- Carte identité, permis de conduire, carnet de santé, ordonnances, carte vitale, livret de famille, titres de propriété...
- Un peu d'argent et les moyens de paiement
- Les médicaments indispensables
- Votre téléphone portable et son chargeur
- Une lampe de poche avec les piles correspondantes

### Si possible

- Les papiers d'indemnisation
- Copie de contrat d'assurances avec avis d'échéances
- Appareil photo
- Documents utiles à la déclaration de sinistre
- Ordinateurs portables et sauvegardes éventuelles
- Objets de valeurs et sentimentaux de faible volume
- Vêtements de rechange, nécessaire de toilette, couverture, sac de couchage
- Nourriture et jouets pour les enfants

## La conduite à tenir pour

### Le risque d'inondation



Surélever les meubles



Fermer les portes et les aérations



Couper l'électricité et le gaz



Ecouter les radios locales pour les consignes à suivre



S'éloigner de la zone dangereuse



Evacuer les bâtiments



S'abriter sous un meuble et s'éloigner des fenêtres



Couper l'électricité et le gaz

### Le risque transport de matières dangereuses



Signal national d'alerte



Rester chez soi ou regagner



Ecouter les radios locales pour les consignes à suivre



Calfeutrer portes, fenêtres et ventilations



Ne pas fumer



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner

### Le risque industriel



Signal national d'alerte



Rester chez soi ou regagner



Ecouter les radios locales pour les consignes à suivre



Calfeutrer portes, fenêtres et ventilations



Ne pas fumer



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner

### Le risque tempête



Mettez-vous à l'abri



Fermez vos ouvertures



Ne montez pas sur votre toit



Ne conduisez pas



Ecoutez la radio



Ne passez pas sous les lignes

### Pour se renseigner

- > Mairie Champtocé sur Loire 02 41 39 91 80
- > Préfecture de Maine et Loire 02 41 81 80 38
- > Direction Départementale des Territoires (DDT)
- > Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- > Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- > Météo France

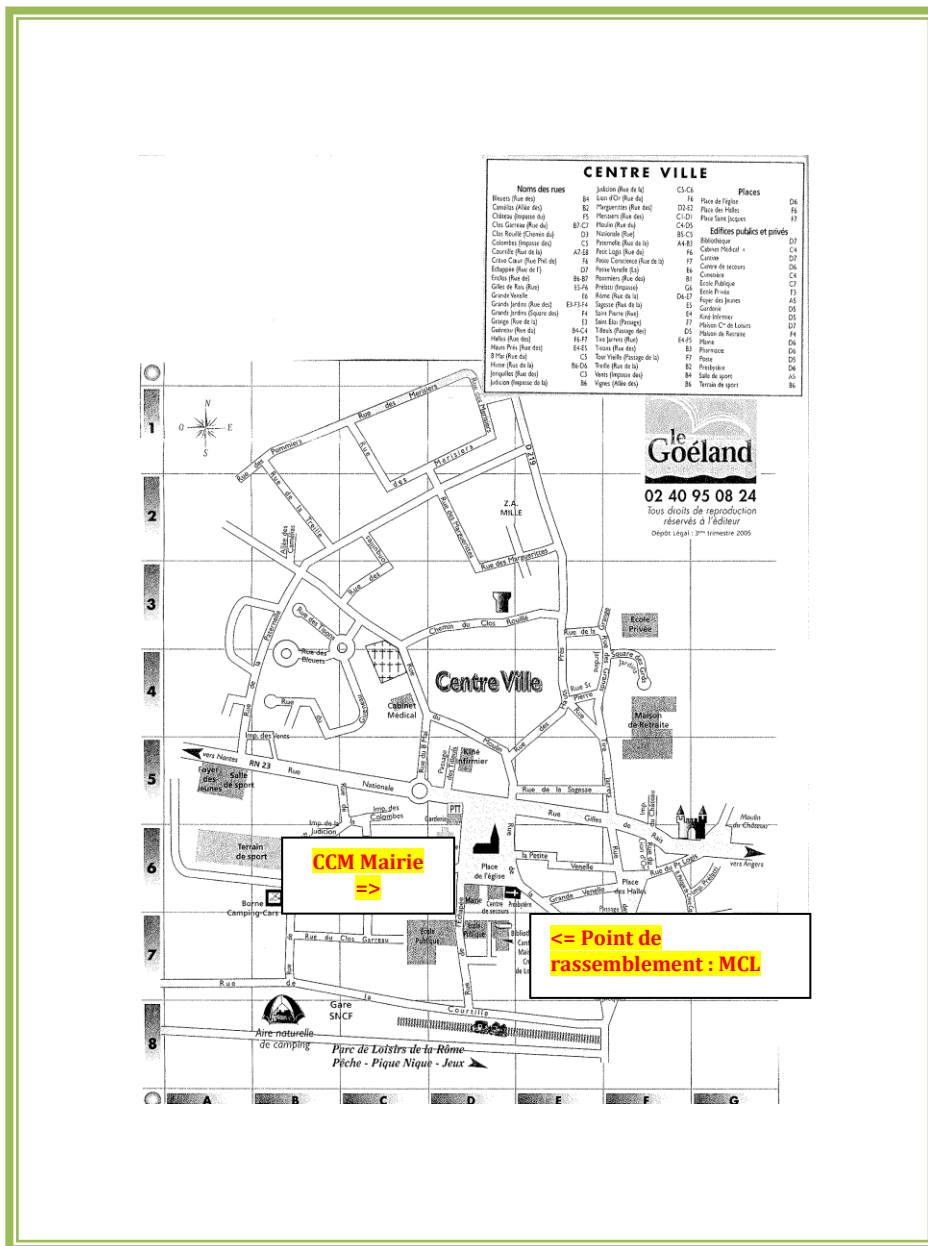
### Internet

- [www.champtoce.fr](http://www.champtoce.fr)
- [www.maine-et-loire.gouv.fr/](http://www.maine-et-loire.gouv.fr/)
- [www.developpement-durable.gouv.fr/Maine-et-Loire](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Maine-et-Loire)
- [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- [www.prim.net](http://www.prim.net)
- [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- [www.bdcaivite.net](http://www.bdcaivite.net)
- [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

**Pour mieux protéger votre famille, remplissez votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS)**

<http://www.plan-loire.fr/fr/les-plates-formes/prevention-des-inondations/appui-pcs-et-dicrim/plan-familial-de-mise-en-surete-pfms/>

**CELLULE DE CRISE MUNICIPALE ET LIEU DE RASSEMBLEMENT**



**Champtocé-sur-Loire**

MAINE-ET-LOIRE  
Pays de la Loire

mouvement de terrain      inondation      sismicité zone 2

**en cas de danger ou d'alerte**

- abritez-vous**
- écoutez la radio**  
Station Alouette FM Secteur Angers-99.1 Mhz  
Station R.C.F Secteur Angers-88.1 Mhz  
Station Ouest FM Secteur Angers-98.7 Mhz
- respectez les consignes**  
> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

**pour en savoir plus, consultez**

- > en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
- > sur Internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)